

*Date de dépôt : 2 octobre 2009*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Virginie Keller : Quelle participation de l'Etat au Musée d'ethnographie de Genève ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 11 juin 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En 2006, le Conseil d'Etat déposait au Grand Conseil une résolution (R 515) concernant le projet d'agrandissement et de rénovation du Musée d'ethnographie. Cette résolution était votée à la quasi-unanimité du Grand Conseil.

Cette résolution affirmait la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de doter Genève d'un Musée d'ethnographie agrandi et rénové, soutenait le choix du site du boulevard Carl-Vogt et invitait la Ville de Genève à lancer un concours d'architecture.

Sans refaire toute l'histoire du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), créé en 1901, rappelons que, suite au référendum de 2001, il est apparu nécessaire aux pouvoirs publics d'affirmer l'intérêt cantonal, régional et international du futur musée d'ethnographie. Seul musée d'ethnographie à présenter des collections des 5 continents, deuxième collection suisse après Bâle, le MEG est une institution indispensable à une ville internationale et multiculturelle comme Genève.

Au vu de ces éléments, en 2002, le Conseil administratif de la Ville de Genève, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et l'Association des communes genevoises ont créé un groupe de travail chargé d'étudier un nouveau projet. Par la suite, une convention tripartite, signée en 2003, confirmait l'objectif de poursuivre le projet de construction d'un

nouveau musée sur la base d'une responsabilité partagée entre la Ville, l'Etat et les communes genevoises, tant en ce qui concerne le mode de validation du projet que le statut juridique de la future institution, son mode de financement et la conduite du projet architectural. Le programme du futur musée a été redéfini, un plafond de 60 millions de francs a été fixé pour construire un nouveau musée de 9 000 m<sup>2</sup>. De nombreux sites ont été étudiés et finalement, en 2004, le choix du site actuel a été confirmé.

En ce qui concerne le financement, la résolution (R 515) annonçait un montage financier composé de 9 millions du legs Lancoux, 7 millions en provenance du Fonds d'équipement communal, 10 millions de l'Etat, 32 millions de la Ville de Genève, le solde restant à trouver auprès de privés.

Notons encore que la Fondation pour le Musée d'ethnographie de Genève, qui réunit notamment des représentant-e-s du Conseil d'Etat, du Conseil administratif de la Ville de Genève, de l'Association des Communes genevoises et la Société des Amis du Musée d'ethnographie, se mobilise afin de trouver des fonds complémentaires.

Depuis le vote de la résolution en 2006, le concours a été lancé par la Ville de Genève à la fin 2007 et les résultats ont été publiés en mai 2008. Le jury rassemblait diverses personnalités ainsi que des représentant-e-s de l'Etat et de l'ACG. Le projet lauréat est « Ogiek », du bureau d'architectes Graber Pulver (Berne et Zürich).

La requête en autorisation de construire sera déposée à l'été 2009 et un crédit de construction sera déposé auprès du Conseil municipal de la Ville de Genève en automne 2009. Les travaux devraient débuter en été 2010 et durer 2 ans. Le chantier muséographique se poursuivra durant une année et le nouveau Musée d'ethnographie de Genève (MEG) rouvrira ses portes au public courant 2013.

Aujourd'hui, il s'agit de passer à la réalisation de ce beau projet attendu par la population depuis tant d'années. L'Association des communes genevoises vient de confirmer sa participation financière, la Ville de Genève a quant à elle également confirmé sa participation dans son plan d'investissement financier, l'exécuteur testamentaire du legs Lancoux s'est déclaré prêt à verser le solde du legs fin 2006 déjà...

A l'heure où de nombreux et nombreuses député-e-s ont reconnu le rôle indispensable de l'Etat dans le domaine culturel, notamment pour le soutien aux grandes institutions culturelles genevoises, le Conseil d'Etat et le Grand

Conseil doivent confirmer leur engagement et ainsi permettre la réalisation d'une institution-phare pour le canton de Genève et pour la région.

**Ma question est la suivante :**

*Quand et pour quel montant le Conseil d'Etat va-t-il confirmer son engagement financier dans le projet d'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève ?*

## REPOSE DU CONSEIL D'ETAT

Après l'échec du projet de Musée d'ethnographie (MEG) à la place Sturm, l'Etat de Genève, la Ville de Genève et l'Association des Communes genevoises ont signé le 20 novembre 2003 une convention portant sur la constitution et le mandat d'un « Groupe opérationnel pour un Musée des cultures ». Le 25 mai 2007, le Grand Conseil acceptait la résolution 515 en manifestant « sa volonté de doter Genève d'un Musée d'ethnographie agrandi et rénové, en approuvant le site du boulevard Carl-Vogt ». Le 25 avril 2008, le projet OGIEK du bureau d'architectes Graber Pulver (Berne et Zurich) était retenu par le jury du concours organisé par la Ville de Genève pour réaliser ce but.

En déposant puis en adoptant le projet de loi d'investissement (loi 8358 du 6 avril 2001), le Conseil d'Etat puis à son tour le Grand Conseil avaient marqué leur souhait de voir Genève doté d'un Musée d'ethnographie digne de ses collections et de l'intérêt croissant du public pour la diversité des expressions culturelles.

Les années ayant passé, le Conseil d'Etat souhaite réitérer son intérêt pour l'agrandissement et la construction du MEG selon le projet architectural retenu.

Toutefois, le Conseil d'Etat réserve sa position définitive car cet engagement dépend notamment de l'issue de discussions plus générales sur la répartition des flux financiers entre la Ville de Genève et le canton ainsi que sur la répartition des compétences entre les communes et le canton concernant les grandes infrastructures à but culturel.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert HENSLER

Le président :  
David HILER